



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).



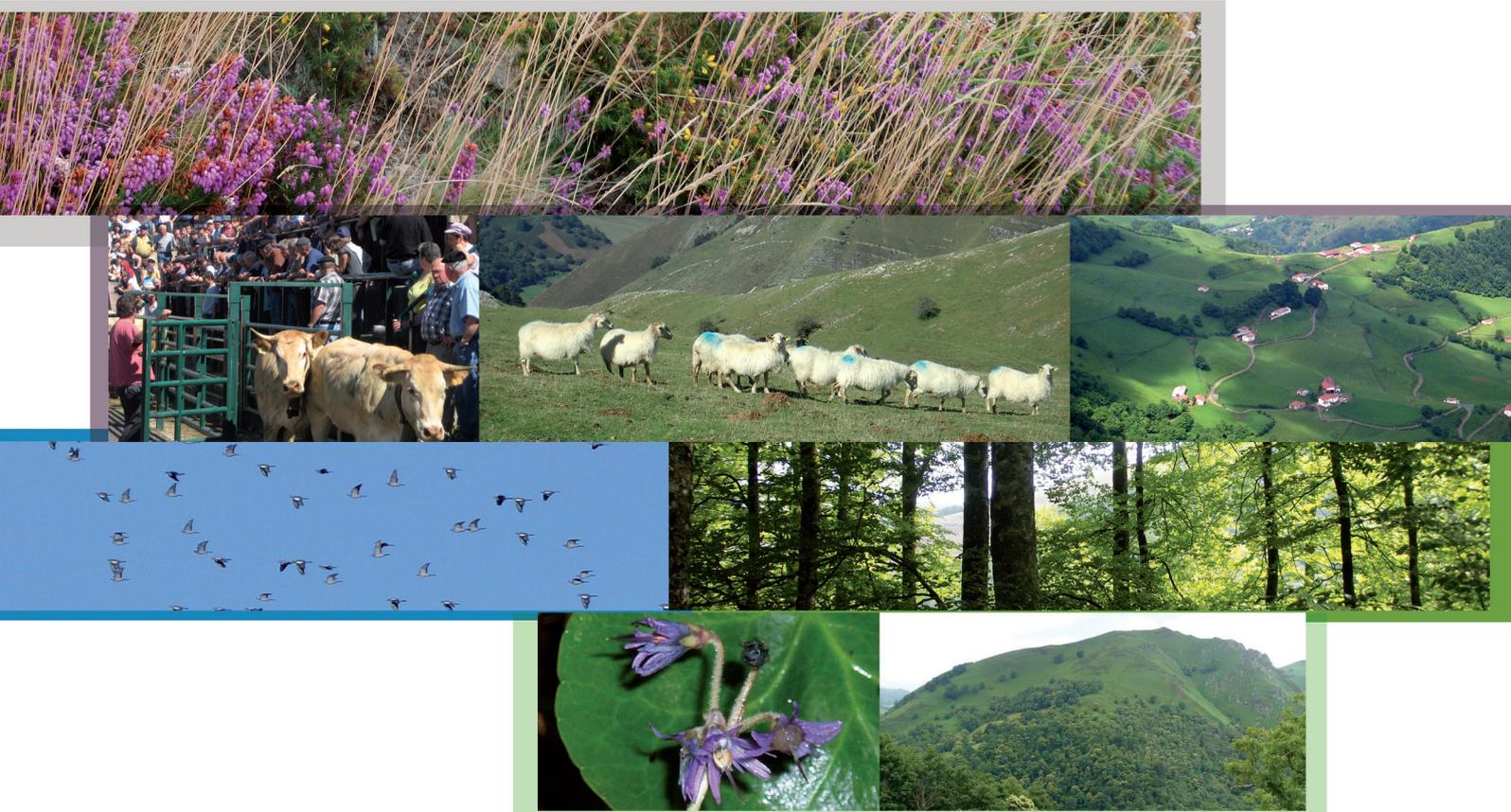
SITES NATURA 2000

MONTAGNE DES ALDUDES FR7200756

VALLÉE DE LA NIVE DES ALDUDES, COL DE LINDUX FR7212012

Documents d'Objectifs

TOME 1 - DIAGNOSTICS



Le mot du Président

Il y a plus de trois ans déjà, la Commission Syndicale de Baigorri s'est portée volontaire pour réaliser les Docobs Montagne des Aldudes, Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux.

Notre espoir en nous engageant dans la démarche était de concilier la protection de l'environnement et des activités humaines, et de faire notamment des propositions de mesures en faveur du maintien de l'agriculture de montagne. Grâce à la concertation menée avec tous les acteurs concernés par ce DOCOB et en particulier les éleveurs (rappelons que sur le site on trouve près de 360 sièges d'exploitations) dont 220 transhumant, nous espérons que le plan de gestion issu de cette réflexion portera ses fruits.

Par rapport aux inventaires, aux diagnostics, il y a une espèce en voie de disparition c'est l'homme ! Notre devenir est en jeu ! Tous les délégués de la Commission Syndicale et moi-même souhaitons que ce travail soit la première pierre à l'édifice d'un plan de développement durable pour la vallée.

Merci à tous ceux qui nous ont soutenu et ont participé à la démarche.

Le président de la Commission Syndicale, Michel Bidart

Remerciements

La réalisation de ce document d'objectif s'est inscrite dans la durée.

Démarré réellement l'été 2009, ce travail s'est achevé le 8 Mars 2013 à Saint Etienne de Baïgorri. Les membres du comité de pilotage, ont acté ce jour-là le plan de gestion destiné à conserver les espèces et habitats d'intérêts communautaires à main levée et à l'unanimité.

Nous tenons à remercier en tant que maître d'œuvre, l'implication et l'engagement de Michel Bidart Président de la Commission Syndicale de Baïgorri qui a accompagné ce travail de bout en bout.

Nous remercions aussi les élus des communes d'Urepel, Banca Les Aldudes, Lasse, Anhaux, Saint Etienne de Baïgorry, Bidaray et Saint Martin d'Arrossa ainsi que tous les délégués de la commission syndicales qui ont participé aux groupes de travail spécifiques aux élus.

De nombreux professionnels appartenant aux secteurs d'activité, agricoles, forestiers, touristiques et du monde de la chasse et de l'environnement ont également participé à la démarche.

L'administration (DDTM des Pyrénées-Atlantiques et DREAL) à travers l'accompagnement de ses responsables et techniciens a aussi permis l'aboutissement de ce travail. Nous y associons tout particulièrement, Messieurs les Sous-Préfets, Eric Morvan, Laurent Nunez et Patrick Dallennes.

Enfin, merci à l'équipe technique appartenant aux structures du CRPF, du CPIE du Pays Basque, du lycée Agricole d'Oloron Sainte Marie, du SUAT Pays Basque Chambre d'Agriculture 64, de l'ONF, de la Fédération départementale des Chasseurs et du CEP d'Irissary, et d'Etcharry Formation Développement pour leur collaboration.

Le Président de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, Jean Michel Ansolabéhère

Sommaire

TOME 1 - DIAGNOSTICS

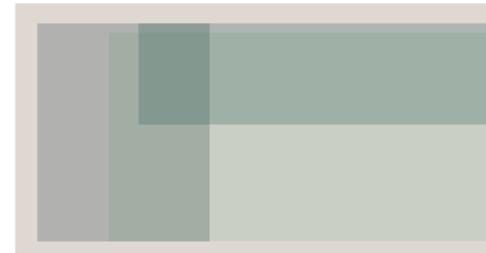
- ▶ Première partie : Présentation générale 5
- ▶ Deuxième partie : Diagnostics socioéconomiques xx
- ▶ Troisième partie : Diagnostic écologique xxx

SITES NATURA 2000

MONTAGNE DES ALDUDES FR7200756
VALLÉE DE LA NIVE DES ALDUDES, COL DE LINDUX FR7212012

Première partie

Présentation générale



Sommaire

1▶	Mise en œuvre de la démarche N2000	7
	1.1 - Qu'est-ce que Natura 2000 ?	7
	1.2 - Natura 2000 dans la Vallée de Baïgorry :	10
2▶	Méthodologie mise en œuvre pour la réalisation du DOCOB	15
	2.1 - Le Maître d'ouvrage : la commission syndicale de Baïgorry	15
	2.2 - Le Comité de pilotage (voir composition en annexe)	17
	2.3 - Les Groupes de travail	17
	2.4 - L'opérateur technique : la Chambre d'Agriculture SUAT Pays Basque	17
	2.5 - La coordination du comité technique	17
	2.6 - Le comité technique	18
	2.7 - Le plan de gestion Document d'Objectif	18
	2.8 - Phases de restitution	18
3▶	Présentation générale des sites	20
	3.1 - Limites des sites et limites de la zone d'étude	20
	3.2 - Données abiotiques générales	22
	3.3 - Contexte administratif	24
	3.4 - Propriétés et gestionnaires collectifs du site	25
	3.5 - Documents et zonages d'urbanisme	26
	3.6 - Zonages environnementaux réglementaires ou de connaissance	26

1 ▶ Mise en œuvre de la démarche N2000

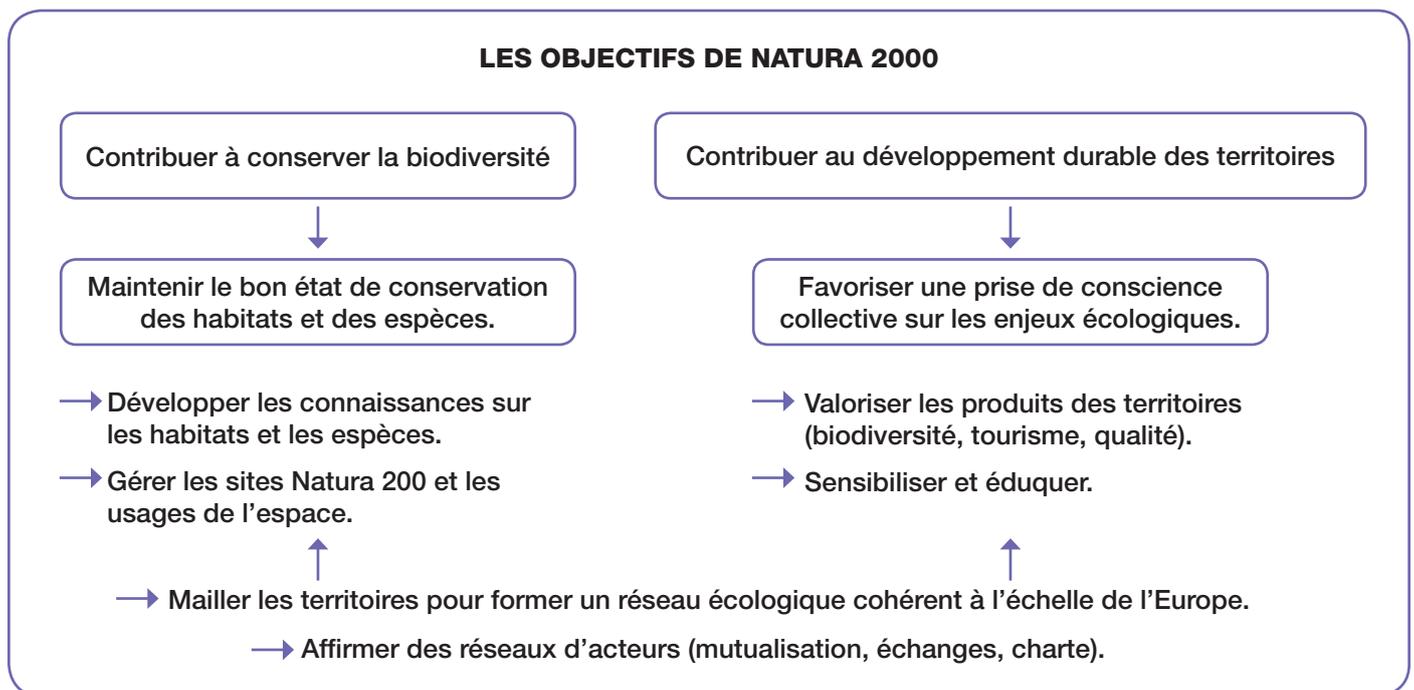
1.1 - Qu'est-ce que Natura 2000 ?

1.1.1 - La démarche Natura 2000 :

Depuis 30 ans, plusieurs sommets et conventions internationales ont officialisé la prise de conscience généralisée de la diminution inquiétante de notre patrimoine naturel. La Convention de Berne (1979), le « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro (1992), institutionnalisent les références à la biodiversité et au développement durable qui ont aboutie à de nouvelles politiques de la nature.

En réponse à la convention sur la diversité biologique adoptée lors du sommet de Rio, la Communauté Européenne publie la directive « Habitats » s'engageant ainsi à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Avec près de 25 000 sites terrestres et marins, il s'agit du plus vaste maillage de sites protégés au monde. Ce dispositif européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

« [...] le but principal de la présente directive est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général, d'un développement durable; [...] le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines; » (Extrait de la directive habitats, faune, flore).



Objectifs de Natura 2000. Source : Ministère de l'écologie et du développement durable

Pour atteindre ces objectifs, les États membres peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles selon le principe général de subsidiarité.

1.1.2 - La construction du réseau :

Ce réseau Natura 2000 est mis en place en application de la Directive « Oiseaux » de 1979 et de la Directive « Habitats, faune, flore » de 1992. Il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Le réseau européen Natura 2000 comprend donc deux types de sites :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats »

Chaque Etat membre est tenu d'identifier les types d'habitats communautaires, présents sur son territoire et les sites importants pour la conservation de ces habitats et de certaines espèces rares et en danger, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000.

En France, la désignation des sites s'est basée sur les données scientifiques recueillies depuis 1982 par le MNHN dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique) et par la LPO (Ligue de protection des Oiseaux) dans le cadre des inventaires des ZICO (Zones Importante pour la Conservation des Oiseaux).

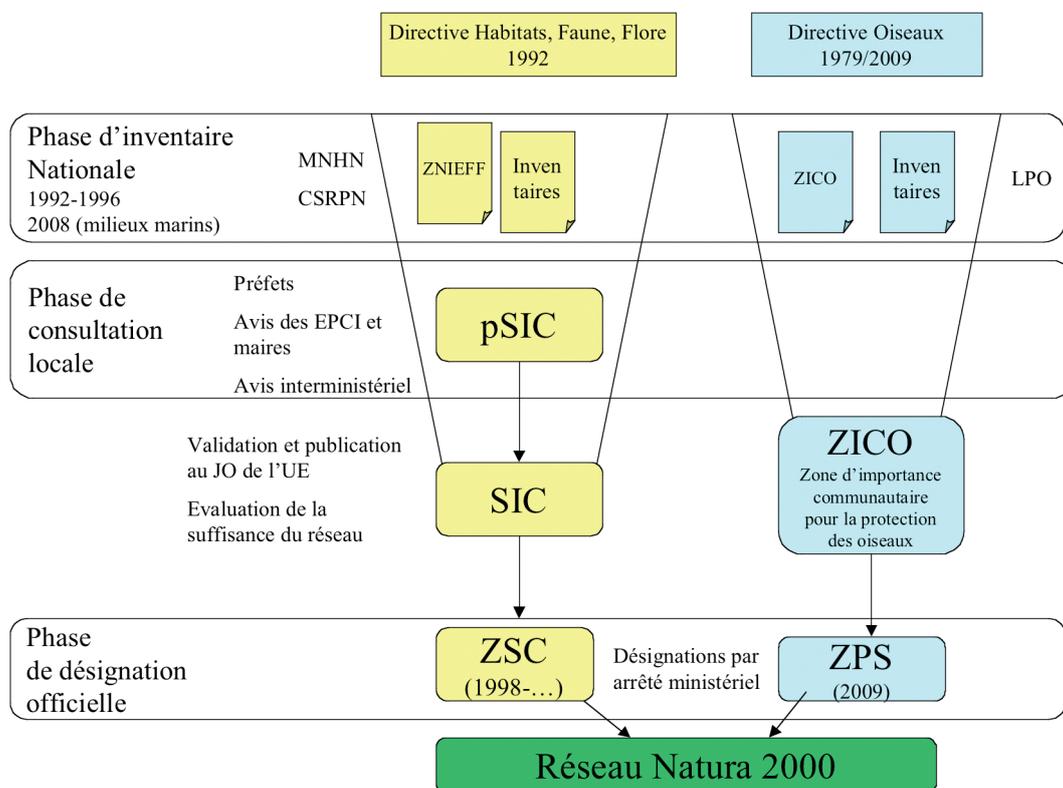


Figure 1 : La procédure et le calendrier de désignation des sites

En France et ailleurs, la constitution du réseau Natura 2000 a été longue. La France a été condamnée à plusieurs reprises par la commission Européenne pour défaut d'application de la directive et notamment, pour insuffisance de son réseau. La liste atlantique des Sites d'Importance Communautaire a été validée par la Commission Européenne le 7 décembre 2004.

1.1.3 - La démarche N2000 en France : l'élaboration de DOCOB

Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés. L'article 6 de la Directive «Habitats» fait obligation aux Etats membres d'établir des mesures de conservation en leur laissant le choix des moyens. Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau Natura 2000, la France a opté pour une politique concertée et contractuelle.

La France a décidé de mettre en place des démarches de concertation locale pour l'élaboration d'un plan de gestion appelé Document d'Objectifs ou DOCOB sur chaque site transmis à la Commission Européenne. Ce DOCOB établit un état des lieux socio-économique et écologique. Il définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement. C'est un outil de cohérence des actions publiques et privées, dans une démarche de développement durable. C'est aussi un document de référence en ce qui concerne les inventaires patrimoniaux.

Concernant la mise en oeuvre des actions de gestion, la France a choisi la voie contractuelle. Des cahiers des charges sont rédigés à l'issue de la concertation mise en place pour l'élaboration du DOCOB.

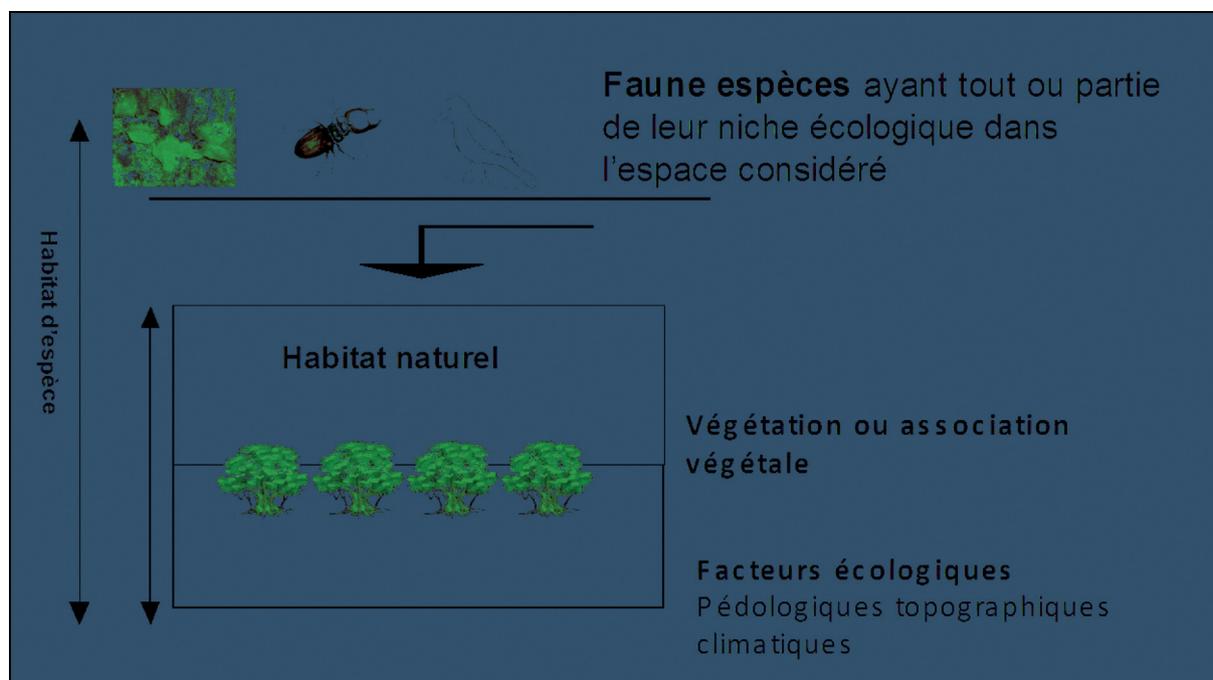
La Loi de Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 prévoit une implication accrue des Collectivités territoriales dans les Comités de Pilotage, allant jusqu'à la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du DOCOB.

La mise en place des actions et du suivi selon les modalités décrites dans le DOCOB est établie pour une période de 5 ans.

1.1.4 - Quelques définitions et précisions utiles pour comprendre

Qu'est-ce qu'un habitat naturel ?

Selon le référentiel français des habitats forestiers ou associés, la notion d'habitat peut se décrire par la figure ci-contre:



La végétation, par sa structure, sa physionomie, les caractères indicateurs des facteurs écologiques, est considérée comme l'identifiant de la plupart des types d'habitats.

Qu'est-ce qu'un habitat d'espèce ?

Un habitat d'espèce est le milieu défini par les facteurs précédemment cités où vit l'espèce à un ou plusieurs des stades de son cycle biologique.

Qu'est-ce qu'un habitat d'intérêt communautaire ?

Les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats ».

Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- en danger de disparition dans leurs aires de répartition naturelle ;
- ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ;
- constituant des exemples remarquables, propres à une région biogéographique européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

1.2 - Natura 2000 dans la Vallée de Baïgorry :

1.2.1 - Fiche d'identité des sites

Ce document d'objectif concerne deux sites Natura 2000 l'un désigné au titre de la directive habitat, l'autre au titre de la directive oiseaux. Compte tenu de la superposition des sites nous avons choisi de ne réaliser qu'un seul document d'objectif afin de privilégier la cohérence des mesures de gestion sur l'ensemble de la vallée de Baïgorry.

Statut	SIC	ZPS
Nom officiel	Montagne des Aldudes	Vallée de la Nive des Aldudes, Col du Lindux
Numéro officiel	FR7200756	FR7212012
Désignation au titre de la directive...	Habitats, faune, flore 92/43/CEE	Oiseaux 79/409/CEE
Date de désignation	Date de proposition comme SIC Avril 2002	Date de classement en ZPS Avril 2006
Localisation	Région Aquitaine Département Pyrénées-Atlantiques	
Région biogéographique	Atlantique	
Surface officielle	17 440 ha	14 800 ha
Caractéristique importante	Moyenne montagne arrosée très atlantique avec faciès rocheux et de falaises nombreux	Massif montagneux schisteux à nombreux faciès rupestres, et pelouses montagnardes

Lors de la désignation des sites, les habitats d'intérêt communautaires et les espèces qui ont justifié leurs désignations, sont inscrits au FSD (Formulaire Standard de Données).

SIC Habitats naturels d'intérêt communautaires :	
CODE HABITATS (FSD)	% COUV.
91E0-Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	5
4020-Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	1
4030-Landes sèches européennes	1
7110-Tourbières hautes actives *	1
6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1
7120-Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	1
7150-Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	1
7230-Tourbières basses alcalines	1
8220-Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	5
8230-Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	5
8310-Grottes non exploitées par le tourisme	2
9120-Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	10
En gras : prioritaires	
Flore : Trichomanes remarquable	
Faune :	
Mammifères : Desman des Pyrénées 3 chauves-souris : Grand Rhynolophe, Rhynolophe Euryale, Vespertillon à oreilles échancrées	
Invertébrés : 3 insectes saproxyliques (se nourrissant de bois mort) : Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes	

ZPS

Oiseaux : 30 espèces visées à l'Annexe 1, présentes toute l'année ou en migration

Martin-pêcheur d'Europe
Aigle royal
Grand-duc d'Europe
Engoulevent d'Europe
Cigogne blanche
Cigogne noire
Circaète Jean-le-Blanc
Busard des roseaux
Busard Saint-Martin
Busard cendré
Pic à dos blanc
Pic noir
Aigrette garzette
Faucon émerillon
Faucon d'éléonore
Faucon pèlerin
Grue cendrée
Gypaète barbu
Vautour fauve
Pygargue à queue blanche
Aigle botté
Pie-grièche écorcheur
Alouette lulu
Milan noir
Milan royal
Vautour percnoptère
Balbuzard pêcheur
Perdrix hispaniensis
Bondrée apivore
Crave à bec rouge

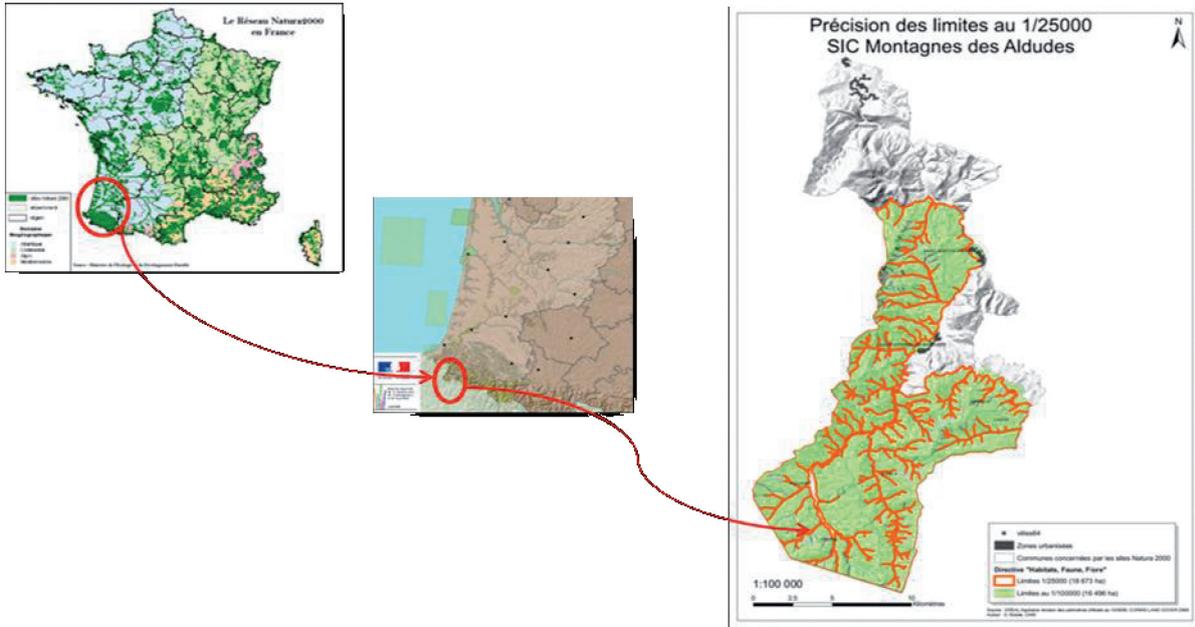
1.2.2 - Présentation du site

Localisé dans le département des Pyrénées Atlantiques, les sites Natura 2000 « Montagne des Aldudes » FR720075611 (Code officiel identifiant les sites natura 2000) « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux » FR7212012 ont été désignés au titre de la directive « habitat » et de la directive « Oiseau » (voir ci contre).

Le site « Montagne des Aldudes » a la particularité d'être imbriqué avec un site cours d'eau, le site de la Nive, tout le réseau hydrographique de la Nive et de ses affluents étant inclus dans le site Natura 2000 de la Nive. La zone de protection spéciale « Vallée de la Nive et col du Lindux » se superpose à ces deux sites à partir du col de Lindux et sur la rive gauche de la Nive des Aldudes jusqu'au massif de l'Artzamendi.

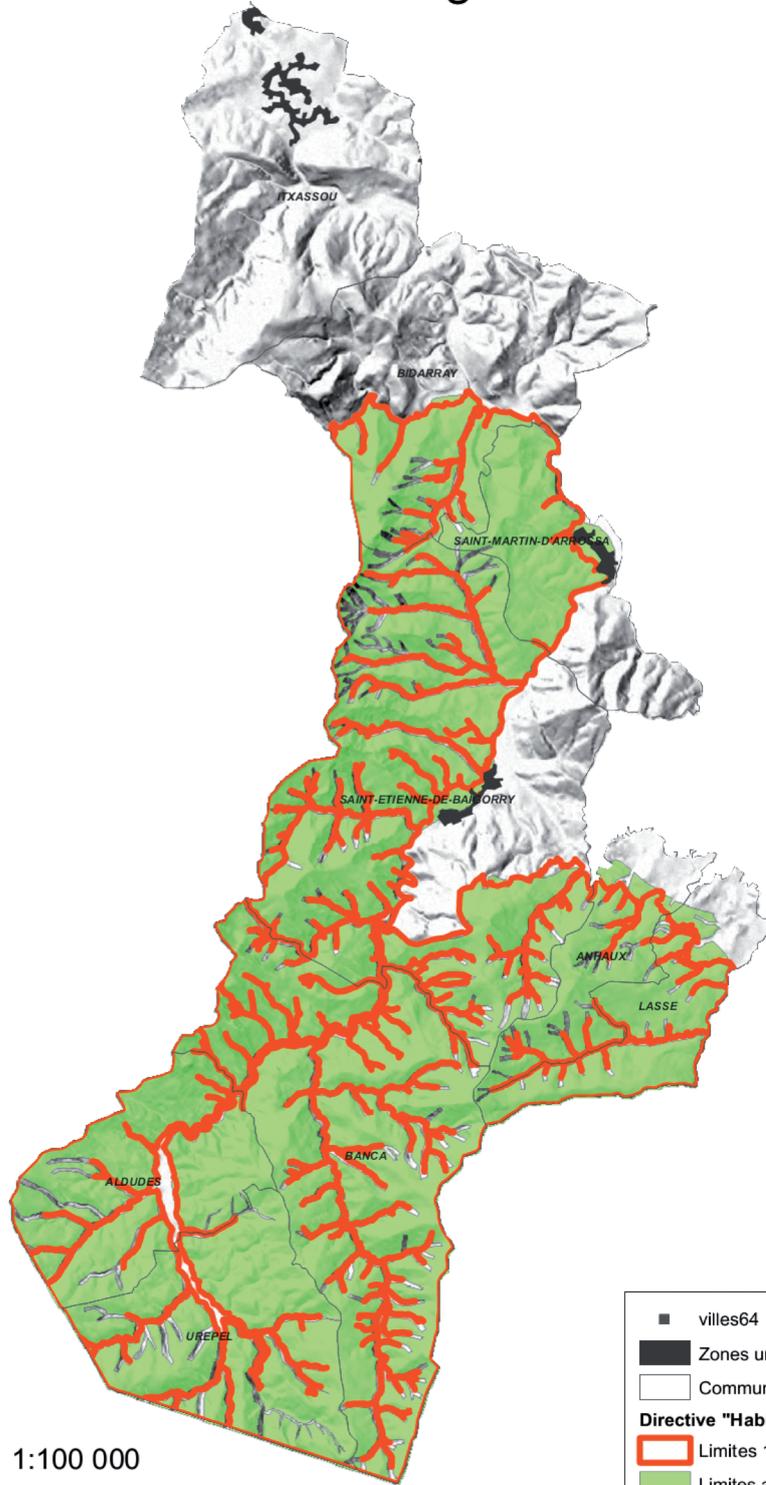
Les 2 sites s'étendent respectivement sur 17 440 ha (SIC) et sur 14 800 ha (ZPS) sur le territoire de 9 communes.

Il s'agit d'une surface très importante pour un site Natura 2000 et cela fait de lui un site à fort enjeux vis-à-vis de l'occupation de l'espace puisqu'il constitue un lieu de vie et d'activité humaine.

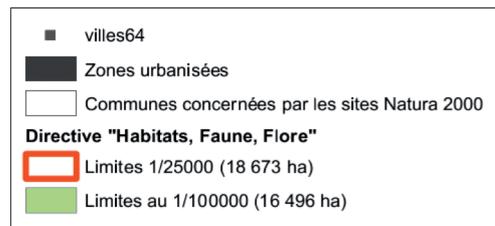


Localisation des sites Natura 2000 de la montagne des Aldudes

Précision des limites au 1/25000 SIC Montagnes des Aldudes

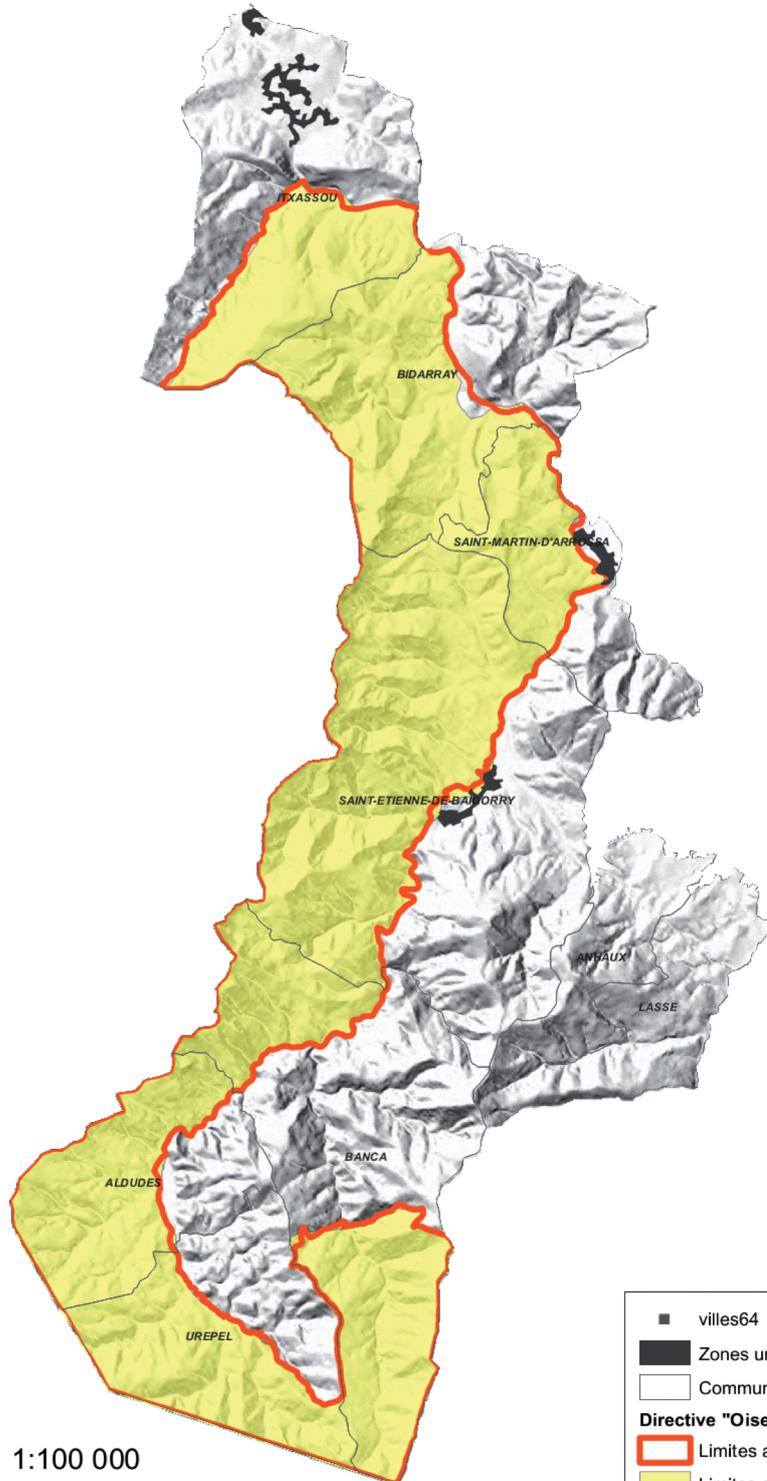


1:100 000



Source : DREAL Aquitaine révision des périmètres officiels au 1/25000, CORINE LAND COVER 2006
Auteur : S. Birade, CA64

Précision des limites au 1/25000 ZPS Vallée de la Nive et Col du Lindux



1:100 000

0 2,5 5 10 Kilomètres

■	villes64
■	Zones urbanisées
□	Communes concernées les sites Natura 2000
Directive "Oiseaux"	
▭ (red border)	Limites au 1/25000
▭ (green)	Limites au 1/100000

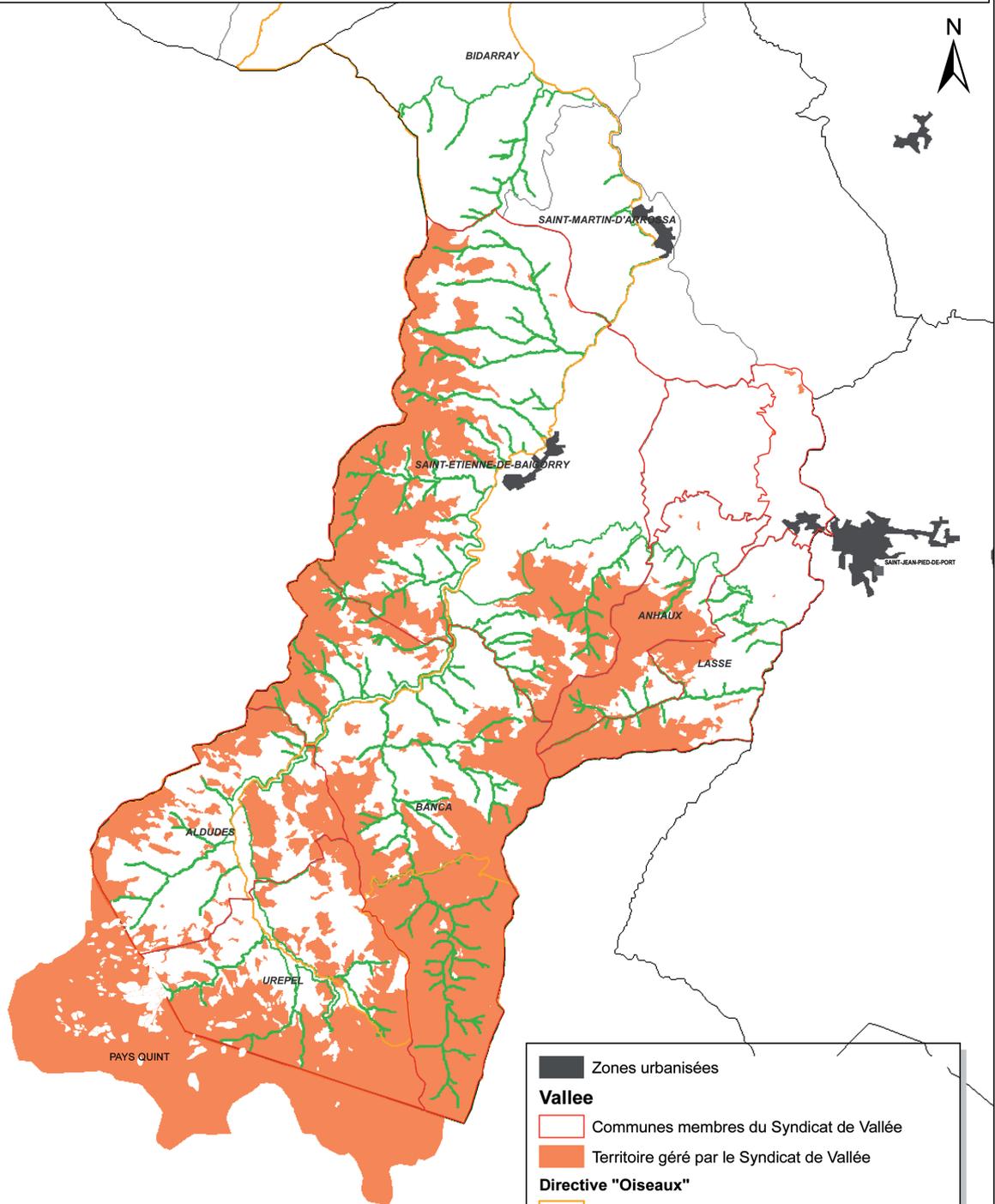
Source : DREAL Aquitaine révision des périmètres officiels au 1/25000, CORINE LAND COVER 2006
Auteur : S. Birade, CA64

2 ► Méthodologie mise en œuvre pour la réalisation du DOCOB (voir note récapitulative en annexe 1)

2.1 - Le Maître d'ouvrage : la commission syndicale de Baïgorry

Dans le cadre de la réalisation des DOCOB de sites « la Montagne des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes ,Col de Lindux » désignés en application des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » l'Etat a délégué la maîtrise d'ouvrage à la Commission Syndicale de Baïgorry. Ne possédant pas en interne les compétences nécessaires à la réalisation des DOCOBS, la commission syndicale a fait le choix de confier cette mission à un prestataire technique. Son rôle a alors été de définir le cahier des charges de la réalisation, sur la base du cahier des charges fourni par la DIREN, de valider les compétences du Maître d'œuvre, et des intervenants techniques retenus, les approches méthodologiques mises en œuvre, de monter un dossier de financement permettant la réalisation des Documents d'Objectif Natura 2000. D'une façon générale le maître d'ouvrage est chargé d'impulser la démarche et de s'assurer du bon avancement des travaux.

Territoire géré par la Commission Syndicale de la Vallée de Baïgorry



0 2,5 5 10 Kilomètres

- Zones urbanisées
- Vallee**
- Communes membres du Syndicat de Vallée
- Territoire géré par le Syndicat de Vallée
- Directive "Oiseaux"**
- ZPS Vallée de la Nive des Aldudes, Col du Lindux
- Directive "Habitats, Faune, Flore"**
- SIC Montagnes des Aldudes
- Communes concernées les sites Natura 2000

Source : DREAL Aquitaine révision des périmètres officiels au 1/25000, CORINE LAND COVER 2006
Auteur : S. Birade, CA64

Historique de la Commission Syndicale

Le domaine collectif est géré par la Commission Syndicale de Baïgorri qui provient d'une ancienne institution de la coutume pyrénéenne, l'Assemblée des Etxeko Jaun (Maîtres de Maison) qui a été supprimée lors de la Révolution. En 1838 une ordonnance royale reconnaît l'existence juridique de la Commission syndicale de Baïgorri. Les communes d'Urepel, Les Aldudes, Banca, Baïgorri, Lasse Anhaux, Ascarat, Irouleguy en font partie. La Commission est composée d'un délégué par commune, le syndic étant élu au sein de la commission.

La plus grande proportion (88%) des territoires syndicaux est située sur les communes de Baïgorri, Banca, les Aldudes, et Urepel. La part de la superficie syndicale située sur les communes d'Irouleguy Ascarat Lasse et Anhaux est nulle ou très faible.

Gestion du territoire

La commission syndicale et le syndic assurent l'administration et la mise en valeur des biens indivis : pâturages et forêt. Le président de la Commission Syndicale de Baïgorry est Michel Bidart, éleveur à Urepel.

La commission gère aussi depuis le traité de Bayonne **les 2500 hectares du Pays Quint, indivision entre la Basse Navarre Française et la Haute Vallée Navarraise depuis 1589**. Les habitants des vallées avoisinantes Baïgorri, Varcarlos, Erro, et du Baztan possédaient des droits de pacage réglementés par des accords de Faceries. Ces droits de pacage étaient complétés par l'usage des bois et des eaux, l'usage du sous sol (mines) et du droit de défricher (labaki). Aujourd'hui à travers le traité de Madrid (1856), l'actuel Pays Quint (moins étendu que le Pays Quint original), a été concédé à la Vallée de Baïgorri par un bail perpétuel.

2.2 - Le Comité de pilotage (voir composition en annexe)

La réunion d'installation du Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive, des Aldudes et Col de Lindux » s'est déroulée le 18 Octobre 2007 à la Sous-Préfecture de Bayonne. Il a été composé de manière classique de 3 collèges :

- le collège des collectivités territoriales
- le collège des usagers, organisations professionnelles
- le collège « associations et personnes qualifiées »

Ce Comité de pilotage a été réuni régulièrement afin de valider les différentes étapes conduisant à la réalisation du DOCOB, en premier lieu la méthodologie retenue.

2.3 - Les Groupes de travail

Des groupes de travail thématiques et géographiques ont été mis en place en lien avec les activités et les enjeux principaux de la zone : Groupe Agriculture, Groupe Environnement, Groupe Forêt, Groupe Tourisme et Patrimoine, Groupe Chasse et Pêche etc. Leur composition a été déterminée après un pré-diagnostic de la zone et en concertation avec le maître d'ouvrage et les membres du groupe de pilotage. Il s'agit de n'oublier personne et de bien représenter les différentes stratégies à l'œuvre sur le territoire concerné. Il est présidé par Michel Bidart, président de la Commission Syndicale de Baïgorry.

2.4 - L'opérateur technique : la Chambre d'Agriculture SUAT Pays Basque

Le 27 janvier 2005, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, réunie en session extraordinaire à Pau, a mis en place le SUAT Béarn et le SUAT Pays Basque. Ces nouveaux services territorialisés sont pilotés, chacun, par un Comité de direction comprenant des élus de la chambre d'agriculture issus de la liste majoritaire, des listes minoritaires ainsi que des personnes désignées par le Préfet.

Il est présidé par Jean-Pierre Goïty et son directeur est Marc Aramendi.

Le SUAT Pays Basque est le responsable administratif technique et financier du programme.

2.5 - La coordination du comité technique

La fonction de coordination fait appel à des compétences très spécifiques que ne détiennent pas nécessairement les experts scientifiques ou techniques.

Ainsi le choix du SUAT Pays Basque en accord avec ses partenaires a été de confier la coordination du comité technique à la coordonnatrice des diagnostics multiusage, en centrant la fonction sur l'accompagnement méthodologique de la démarche mais

aussi pédagogique.. Il s'agit d'être au plus près des recommandations au cœur de la définition d'un DOCOB définis comme étant, « un document innovant par la recherche d'accords ou de compromis dans le cadre du cahier des charges défini par l'Etat.

2.6 - Le comité technique

C'est le véritable moteur permettant de compiler et d'analyser toutes les données à caractère socioéconomique et écologique de la zone d'étude. Il est composé d'experts techniques par secteur .

Méthodologie des diagnostics sectoriels et du diagnostic partagé

Elle est explicitée à travers les propositions de chacun des partenaires (voir annexe).

Le travail final a consisté à réaliser un diagnostic partagé subordonné à l'analyse approfondie du territoire par chacun des partenaires avec sa propre entrée, et à la confrontation de cette analyse partagée dans un souci de pluridisciplinarité. Le diagnostic partagé, support et matériau du DOCOB, se construit en élaborant des outils communs comme la cartographie de l'ensemble des données par quartier.

La cartographie (voir note méthodologique complète en annexe 2)

Un atlas cartographique a été proposé. Au niveau agropastoral, une cartographie des formations végétales (faciès des pâturages et du potentiel fourrager). Cette cartographie avec les outils actuels (télédétection) peut déboucher sur un croisement entre la cartographie de la végétation pastorale et les habitats agropastoraux selon la nomenclature « Corine Biotope ». Le CPIE réalisera une cartographie des habitats et des espèces remarquables fait en concertation avec la cartographie agropastorale. L'ONF associé au CRPF réalisera sur l'ensemble du périmètre de la zone d'étude, un diagnostic et une cartographie des habitats forestiers et habitats enclavés dans les milieux forestiers. L'ensemble cartographique a servi de base de travail au moment du diagnostic partagé pour élaborer le plan de gestion. La compilation est de la responsabilité du maître d'œuvre.

2.7 - Le plan de gestion Document d'Objectif

Concernant la forme du document, la lisibilité et la clarté du document ont été privilégiées. Les parties ont être traitées de façon commune aux deux sites et ne font pas l'objet de rédactions séparées.

Concernant le contenu, en se basant sur la hiérarchisation des enjeux, définis au sein du comité technique, nous proposons les grands objectifs de gestion des milieux étudiés. Il s'agit d'orienter le document d'objectif vers une gestion cohérente et concertée de l'ensemble du site.

En tenant compte des usages et des résultats des diagnostics sectoriels, sont présentés sur le site des mesures de gestion chiffrées qui prendront la forme de fiches actions. Cette restitution s'est accompagnée d'un zonage cartographique du site selon le niveau d'enjeu, ainsi qu'une délimitation des zones potentiellement soumises à des mesures de gestion. Les fiches-actions sont ventilées selon les différentes catégories d'outils financiers disponibles pour la mise en application de Natura 2000 : mesures contractuelles rémunérées (MAET, Contrats de forestiers, contrats non-agricoles/non forestiers), charte, animation, suivis scientifiques, mesures d'accompagnement.

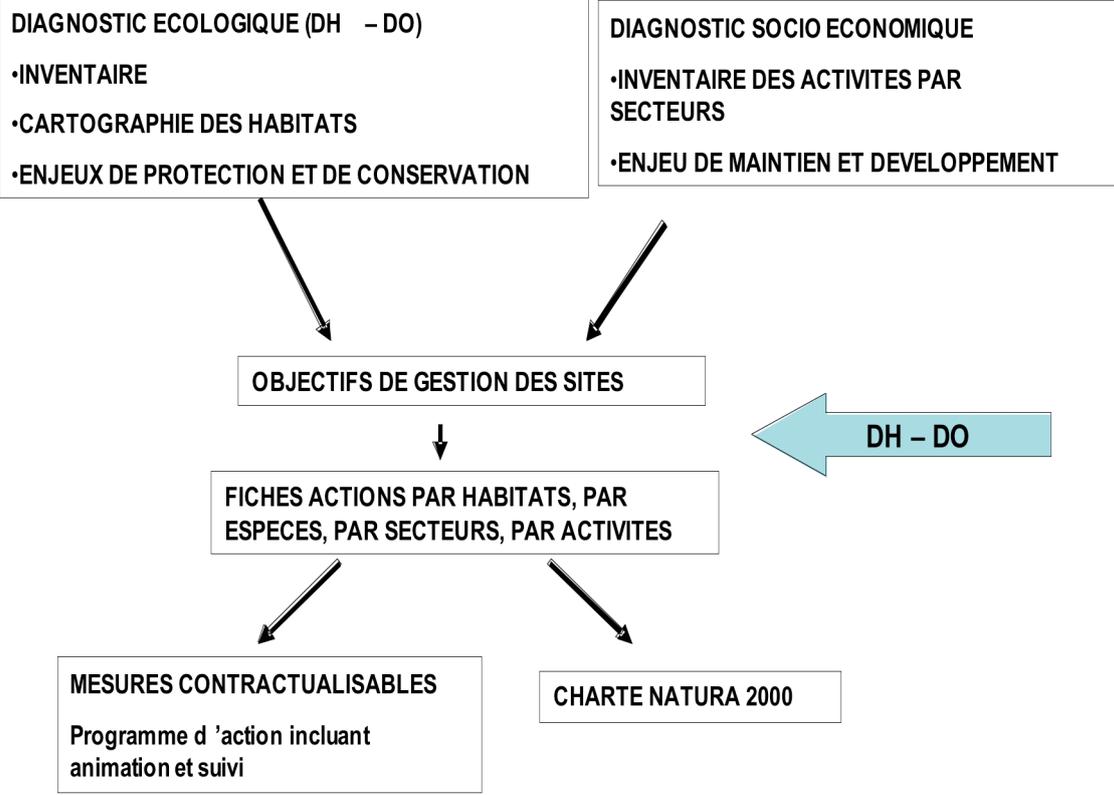
2.8 - Phases de restitution

Comme nous l'avons indiqué dans la description du rôle des commissions de travail et de l'interface avec le travail technique, la validation des diagnostics a été réalisée au sein de chaque commission thématique, afin de hiérarchiser les enjeux qui sont ensuite soumis à la discussion du comité technique.

Les résultats du diagnostic partagé, préalable à la réalisation du Docob ont été présentés au groupe de pilotage pour validation.

Travail attendu pour le DOCOB

Site d'intérêt Communautaire « montagne des Aldudes »
Zone de Protection Spéciale « vallée des Aldudes et col de Lindux »



Le groupe de pilotage se prononcera in fine sur la définition des objectifs de conservation et de gestion des sites « Montagne des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux ».

Tableau P 2 du RNT « Organisation pour la réalisation du DOCOB Natura 2000 vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux » Présentation générale des sites

3 ▶ Présentation générale des sites

3.1 - Limites des sites et limites de la zone d'étude

Le site « Montagne des Aldudes » a la particularité d'être imbriqué avec un site cours d'eau, le site de la Nive, tout le chevelu hydrographique de la Nive et de ses affluents étant inclus dans le site Natura 2000 de la Nive. La zone de protection spéciale « Vallée de la Nive et Col du Lindux » se superpose à ces deux sites à partir du col de Lindux, et sur la rive gauche de la Nive des Aldudes jusqu'au massif de l'Artzamendi.

Les sites étant délimités avec une précision au 1/100000, notre premier travail a été de préciser les limites au 1/25000 et de définir notre zone d'étude. Ce travail s'est appuyé sur les critères ci-dessous, validés lors du comité de pilotage du 8 décembre 2009 :

- s'appuyer sur des critères physiques repérables sur le terrain (rivières, ruisseaux, routes, pistes, zones de rupture de pente...)
- exclure les zones de fond de vallée et de ripisylve, plus directement lié au site cours d'eau de la Nive (ruisseaux en trait plein sur les cartes IGN)
- inclure les zones de tête de bassin, sources et cours d'eau temporaires (ceux en trait pointillés sur les cartes IGN)
- vérifier que les 3 parcelles situées sur la commune d'Irouléguy ne peuvent pas abriter des habitats de l'annexe I ou des espèces de l'annexe II de la directive habitat et dans ce cas les exclure du site.

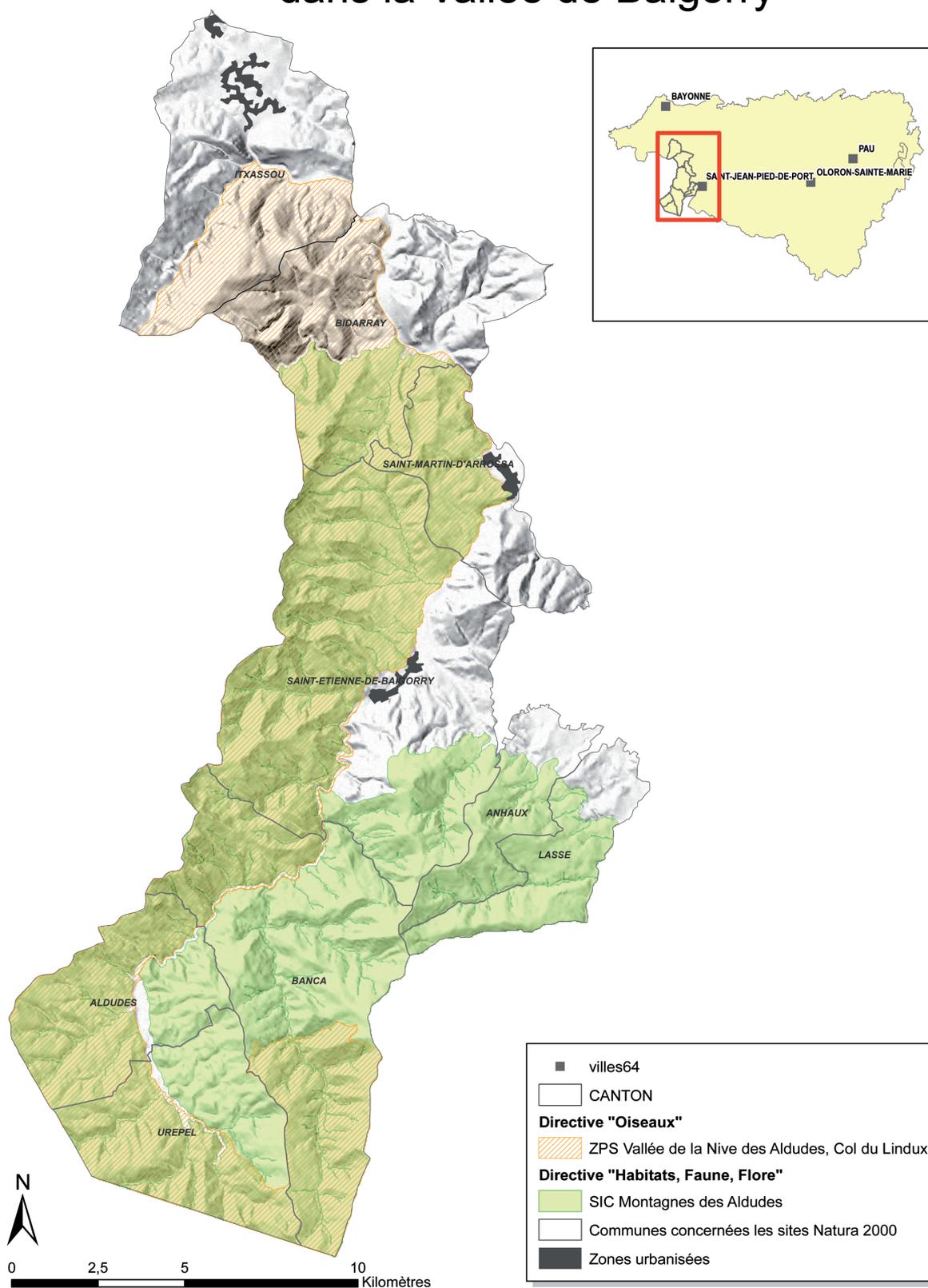
Ce travail de précision des limites de la zone d'étude a été réalisé en collaboration étroite avec le Syndicat de Rivière des Nives, opérateur du DOCOB de la Nive.

(Cf Atlas cartographique)

Notre zone d'étude correspond au périmètre des sites précisés au 1/25000.

Les surfaces actualisées des sites sont les suivantes :
SIC Montagne des Aldudes : 18 673 ha
ZPS Col du Lindux, vallée de la Nive des Aldudes : 14 730 ha

Carte 1 : Situation des sites Natura 2000 dans la Vallée de Baigorry



Source : DREAL Aquitaine révision des périmètres officiels au 1/25000, CORINE LAND COVER 2006
Auteur : S. Birade, CA64

3.2 - Données abiotiques générales

3.2.1 - Géographie, topographie, hydrographie

Située à l'ouest des Pyrénées-Atlantiques, à 50 km Bayonne, la Montagne des Aldudes est un site de moyenne montagne à influence atlantique. Les derniers sommets supérieurs à 1000 m de la chaîne Pyrénéenne, sur le versant Français y sont présents. L'altitude maximale est atteinte au sommet d'Adarza à 1250 m. L'altitude minimale est de 40 m et se situe à la hauteur du pas de Roland, en limite Nord de la ZPS. Si les altitudes sont faibles, le relief est fortement marqué. Les contrastes sont forts entre les bas de versant abrupt, les vallées encaissées au niveau de Banca, et de Bidarray, et les sommets et crêtes aux reliefs adoucis. Au Sud, à l'est et à l'ouest, notre zone d'étude est bordée par la frontière Espagnole. Au Sud du Col du Lindux à l'Arguibel, la frontière ne correspond pas à une zone de crête, elle s'ouvre sur le Pays-Quint. A l'est, la zone de crête Lindux-Achistoy-Laurigna-Mehatze-Argaray-Mendimotcha constitue la frontière avec Valcarlos, matérialisée par quelques kilomètres de clôture. La limite ouest suit la frontière de l'Arguibel au niveau des Aldudes, jusqu'au Baztan à Bidarray pour le SIC et jusqu'au col d'Igouzkiégui à Itxassou pour la ZPS.

En aval de Saint-Etienne de Baïgorry, les deux sites sont limités au nord et à l'est par la Nive.

En amont de Baïgorry, le massif des Aldudes s'étale de part et d'autre de la Nive des Aldudes. D'abord d'orientation Sud-Est/Nord-Ouest, la Nive des Aldudes laisse place à une vallée assez large dans sa partie amont. Son affluent, le ruisseau d'Hayra coule parallèle, depuis Lindux jusqu'au village de Banca, au fond du ravin de la forêt d'Hayra. Ils enserrant un chaînon central aux altitudes moins élevées que celles des crêtes frontalières Ostamunho-Erola-Utaray.

Au niveau de Banca la vallée devient plus étroite.

Au nord de l'Adarza, le site « Montagne des Aldudes » comprend les massifs de Munhoa, et Olharandoy constituant la ligne de partage entre le bassin versant de la Nive des Aldudes et celui de la Nive d'Arnéguy.

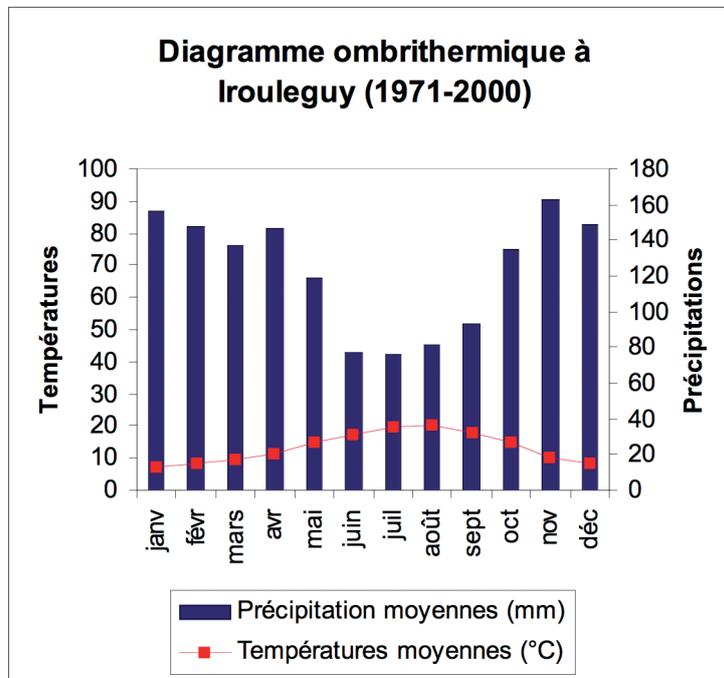
Tout le chevelu hydrographique du site étant inclus dans le site Natura 2000 de la Nive, nous ne nous étendons pas sur la caractérisation hydrologique du site de la Montagne des Aldudes.

3.2.2 - Climat

Le massif des Aldudes est soumis à un climat océanique atlantique nuancé d'influences montagnardes liées à l'altitude. La différence d'altitude marquée est à l'origine d'un gradient de température et de précipitations. Selon des données d'extrapolation issues des modèles de météo-France, il y aurait entre le Pas de Roland et le Col du Lindux, un écart de 5°C de température moyenne estivale, et un écart de 200mm de précipitations moyennes hivernales.

Voici les données disponibles pour deux stations météorologiques de référence : Banca et Irouléguay

STATION METEO	BANCA	IROULEGUY
Période	1971-2000	1971-2000
Altitude	256m	237m
Moyenne annuelle des hauteurs de précipitations	1 870mm	1482mm
Température moyenne annuelle	12,6°C	13,3°C
Moyenne annuelle du nombre de jours de précipitations > 0,1mm	142 jours	135 jours
Moyenne annuelle du nombre de jours de gelée	28 jours	34 jours



La neige peut tomber de novembre à avril mais ne dépasse pas 10 jours par an en moyenne. Les vents dominants sont de secteur ouest et sud-ouest parfois violent. Les épisodes de vents du sud chaud et sec sont fréquents. Globalement le climat est doux avec une pluviométrie élevée et une humidité atmosphérique quasi constante. C'est un climat très favorable à la pousse de la végétation.

3.2.3 - Géologie, pédologie

Les cartes géologiques au 1/50 000^{ème} de St-Jean Pied de Port et d'Iholdy nous indiquent que le périmètre des deux sites est caractérisé par une géologie complexe et variée, d'où l'on peut différencier deux grands ensembles :

- Le massif des Aldudes est un massif ancien où dominant les roches métamorphiques quartzites et schistes d'âge ordovicien et dévonien (aire primaire), avec quelques rares calcaires (Adarza) et dolomies (d'Harguibel à Ichterbeguy). **Contrairement à la description faite du site dans le FSD, le massif ne peut donc pas être considéré comme un massif calcaire.**
- Au Nord, du Larla et des crêtes d'Iparla, à la vallée du Laxia, **ce sont les grès, conglomérats et argiles rouges du Permien et du Trias qui dominent.** Cet ensemble prend fin au niveau du pas de Roland. Ce soubassement triasique est peu représenté dans l'ensemble de la montagne basque. On le retrouve au niveau du massif de la Rhune.

Sur l'ensemble du site, les nombreux filons minéraux de cuivre, d'argent et de fer principalement ont été exploités depuis l'Antiquité jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Les réseaux miniers de Banca et du Larla, la fonderie de Banca, le haut fourneau d'Etxauz... sont autant de témoignages de ce long passé industriel.

Au niveau pédologique, la répartition des types de sols découle de la roche mère et en particulier de sa dureté mais aussi de la morphologie des versant (pente, exposition). Le climat atlantique chaud et humide assure une activité biologique intense favorable à la décomposition de la matière organique. On retrouve donc la dissymétrie évoquée au niveau géologique. Au nord, les sols qui se forment sur les roches-mères triasiques ont des textures grossières, riches en sables et pauvres en argiles. Ce sont des sols séchant en été, surtout sur des expositions sud et dans les fortes pentes où les sols sont superficiels. De part cette texture légère et leur richesse en fer, ce sont aussi les sols de prédilection de la vigne, représentant plus de 70% des sols de l'AOC Irouleguy. Sur les roches primaires du haut de la vallée, les textures sont dominées par les limons. Les sols observés sont des sols bruns acides plus ou moins lessivés. On observe des variations brutales selon la morphologie des versants, la pente et l'exposition.

En conclusion, les caractéristiques naturelles du site sont a priori favorables à l'existence d'une mosaïque de milieux de par la grande variété des conditions de sols, les variations d'altitude, de pente, d'exposition.

3.3 - Contexte administratif

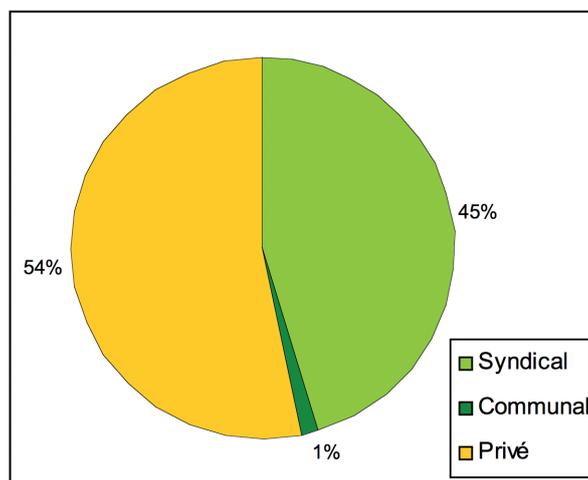
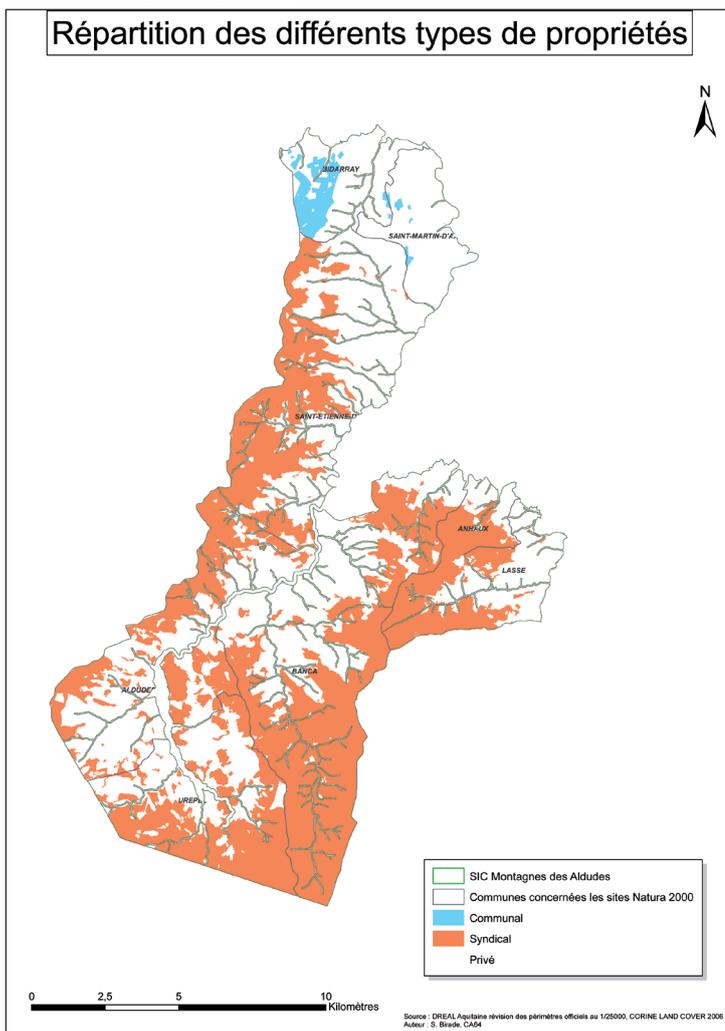
3.3.1 - Communes concernées, cantons, intercommunalités

Les périmètres des deux sites réunis s'étendent sur le territoire de huit communes du canton de Saint-Etienne de Baïgorry appartenant à la communauté des communes de Garazi-Baïgori. La commune d'Itxassou, appartenant au canton d'Espelette, et à la communauté de commune d'Errobi, n'est concernée que par la directive oiseaux, pour les deux sites qui nous concernent. Les trois communes de la haute-vallée sont les plus concernées puisque le site Montagne des Aldudes couvre la quasi totalité de la surface communale.

	Surface communale	SIC		ZPS	
		Surface classée	% de la commune	Surface classée	% de la commune
Canton de Baïgorry					
St-Martin d'Arrossa	1 843	1 037	56%	1 051	57%
Bidarray	3 820	1 093	29%	2 468	65%
Syndicat de la Vallée de Baïgorry					
Urepel	2 644	2 520	95%	1 614	61%
Aldudes	2 327	2 175	93%	1 680	72%
Banca	4 960	4 791	97%	2 519	51%
Anhaux	1 233	891	72%		
Lasse	1 479	1 084	73%		
St-Etienne de Baïgorry	6 944	5 082	73%	4 021	58%
Canton d'Espelette					
Itxassou	3 937			1 377	35%
TOTAL	29 187	18 673		14 730	

3.4 - Propriétés et gestionnaires collectifs du site

Le site « Montagne des Aldudes » est constitué pour moitié de parcelles en propriété privée et pour une autre moitié de parcelles en propriété publique.



La propriété publique est essentiellement (à 98%) composée des parcelles appartenant, en indivision aux communes de la Vallée de Baïgorry.

Les communes de Bidarray et d'Arrossa, qui ne font pas partie du Syndicat de vallée, n'ont que très peu de propriété communale. Cette partie nord du site est marquée par une dominance de la propriété privée et un fort morcellement du foncier. Sur ces deux communes en particulier, les parcelles de landes et pelouses des parties sommitales et zones intermédiaires ont un usage pastoral collectif malgré le caractère privé de la propriété.

Trois gestionnaires sont donc des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de ce DOCOB et pour la mise en place de mesures de gestion :

Gestionnaire	Missions	Surfaces	Part de surface dans le site « Montagne des Aldudes »
Syndicat de Vallée de Baïgorry	Gestion des terrains indivis (zones pastorales, forêt d'Hayra) Gestion du Pays-Quint	8500 ha + 2500 ha en Pays-Quint	45%
Association Foncière Pastorale de Saint-Martin d'Arrossa	Mise en valeur pastorale, agricole et forestière de son territoire. Aménagements pastoraux collectifs.	1046 ha dont 650 ha dans le site	3%
Association Foncière Pastorale d'Hiru Mendi (Bidarray)	Mise en valeur pastorale, agricole et forestière de son territoire. Aménagements pastoraux collectifs.	2423 ha dont 797 ha dans le site	4%

Un deuxième niveau de gestion se superpose à celui-ci : les groupements pastoraux. Ils permettent aux éleveurs de s'organiser collectivement à l'échelle d'une unité pastorale. Ils sont au nombre de 24 sur l'ensemble du site.

3.5 - Documents et zonages d'urbanisme

Récemment, plusieurs communes ont mis à jour leurs documents d'urbanisme.

Etat des documents d'urbanisme en février 2012		
	opposable	en cours
Canton de Baïgorry		
St-Martin d'Arrossa	Carte communale	
Bidarray	Carte communale	PLU
Syndicat de la Vallée de Baïgorry		
Urepel		
Aldudes		
Banca		
Anhaux		carte communale
Lasse	carte communale	
St-Etienne de Baïgorry	PLU	
Canton d'Espelette		
Itxassou	PLU	

3.6 - Zonages environnementaux réglementaires ou de connaissance

Les sites inscrits :

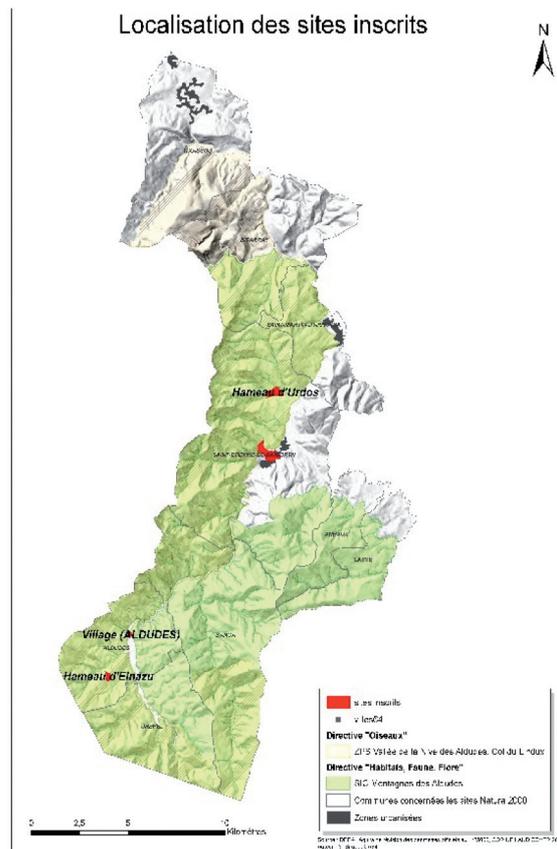
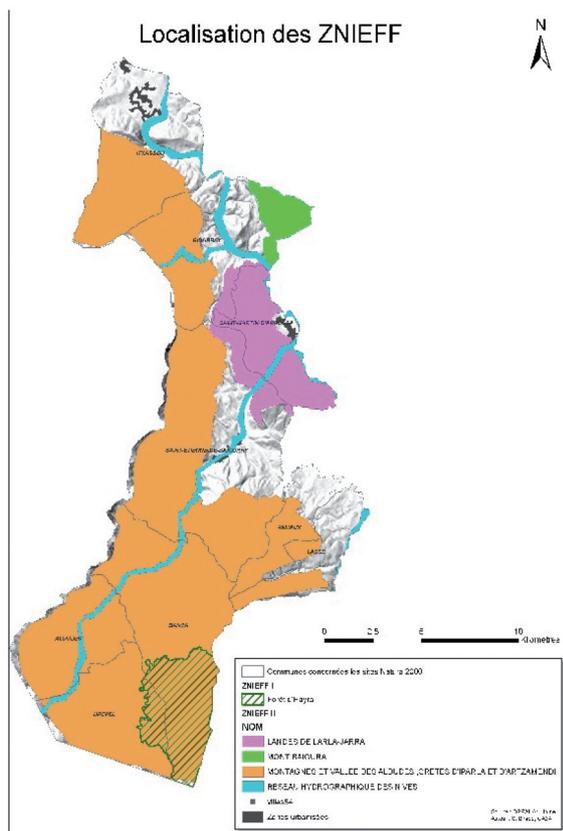
L'objectif principal de l'inscription des sites est la conservation des milieux et de paysages dans leurs qualités actuelles. La procédure d'inscription de sites est une procédure simplifiée par rapport au classement. Elle constitue une garantie minimale de protection, en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.

C'est un zonage réglementaire. L'inscription est portée par arrêté ministériel et a pour conséquence :

- pour tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'intégrité du site, le propriétaire doit informer quatre mois à l'avance le préfet qui consulte l'architecte des bâtiments de France qui émet un avis simple sur les projets de construction et un avis conforme sur les projets de démolition.
- le camping et l'installation de villages de vacances sont interdits sauf dérogation accordée par le préfet, après avis de l'architecte des bâtiments de France et éventuellement de la commission départementale des sites, perspectives et paysages.
- la publicité est interdite dans les agglomérations situées en site inscrit, sauf exception d'une réglementation locale.
- les travaux d'entretien et d'utilisation normale des fonds ruraux (agriculture) restent autorisés et les activités comme la chasse ou la randonnée continuent à s'exercer librement dans le site inscrit.

Dans la vallée on dénombre quatre sites qui correspondent à des monuments historiques et du patrimoine bâti.

Les sites inscrits de la vallée de Baïgorry		
Nom	Commune	Date de classement
Hameau d'Eznazu	Aldudes	17/03/43
Hameau d'Urdos	Saint-Étienne de Baïgorry	26/10/45
Parc, château et vieux pont sur la Nive	Saint-Étienne de Baïgorry	08/08/44
Villages des Aldudes	Aldudes	17/03/43



Les ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Ce ne sont pas des zonages réglementaires, mais des zonages de connaissance.

Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF sont inventoriées dans chaque région sous la conduite de la DREAL, selon une méthodologie nationale définie par le Muséum National d'Histoire Naturelle et réactualisée en 2004. Les résultats de cet inventaire sont ensuite validés localement par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) puis par le Muséum national.

Cet inventaire est en cours de modernisation en Aquitaine.